

Agropraticien/ne AFP



Nature des tâches

L'agropraticien ou l'agropraticienne travaillent de manière autonome dans une exploitation agricole. Ils connaissent le déroulement des processus de la production à la mise en vente. Ils travaillent le sol, mettent en place les cultures, les entretiennent, les récoltent, transforment et préparent les produits pour la vente. Ils soignent et affouragent le bétail; ils nettoient l'écurie et les installations.

Conditions d'admission

Ecole obligatoire achevée; amour de la nature, des animaux et des plantes; bonne constitution; sens pratique; don de l'observation; intérêt pour la technique; persévérance.

Formation

Formation professionnelle initiale de 2 ans dans le domaine de l'agriculture, des cultures spéciales ou de la vinification. Cours à l'école professionnelle 1 jour par semaine. Les cours interentreprises complètent la formation.

Titre obtenu: attestation fédérale.

Perspectives

Formation professionnelle initiale d'agriculteur/-trice CFC, de maraîcher/-ère CFC, d'arboriculteur/-trice CFC, de viticulteur/-trice CFC, caviste CFC ou d'aviculteur/-trice CFC (admission en 2e année de formation).